



Pacific Pilotage
Authority Canada

Administration de pilotage
du Pacifique Canada

Administration de pilotage du Pacifique

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Trois mois jusqu'au 31 mars 2026

- Déclaration de la responsabilité de la direction
- États financiers non audités et notes
- Discussion et analyse de la direction

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000

Vancouver (C.-B.) V6E 4A4

ÉTATS FINANCIERS NON AUDITÉS

Résultats trimestriels

Trois mois jusqu'au 31 mars 2026

Déclaration de la responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalies significatives. Elle est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, les présents états financiers trimestriels non audités donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Administration pour les périodes en question et aux dates de clôture présentées dans les états financiers trimestriels, et de ses résultats et flux de trésorerie.

Original signé par :

John Wilson
Premier dirigeant

Vancouver (Colombie-Britannique)
6 mai 2026

Original signé par :

Kingsley Chong
Dirigeant principal des finances

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)

ACTIFS

	En date	
	du 31 mars 2026	Le 31 décembre 2025
À court terme		
Trésorerie	\$ 17 389	\$ 17 711
Comptes clients	6 571	6 524
Placements	1 230	1 230
Frais payés d'avance et autres créances	2 254	2 020
	<hr/>	<hr/>
	27 444	27 485
À long terme		
Placements	2 763	2 747
Autres créances	101	100
Immobilisations corporelles	37 098	38 454
Actifs incorporels	812	842
	<hr/>	<hr/>
	40 774	42 143
	<hr/>	<hr/>
	\$ 68 218	\$ 69 628

PASSIFS

À court terme		
Créditeurs et charges à payer	\$ 17 396	\$ 17 461
Emprunts	343	343
Autres avantages du personnel	29	29
Obligations locatives	3 240	3 240
	<hr/>	<hr/>
	21 008	21 073
À long terme		
Emprunts	3 249	3 334
Autres avantages du personnel	618	606
Obligations locatives	16 746	17 517
	<hr/>	<hr/>
	20 613	21 457
	<hr/>	<hr/>
	41 621	42 530

CAPITAUX PROPRES

Bénéfices non distribués	26 597	27 098
	<hr/>	<hr/>
	\$ 68 218	\$ 69 628

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État du résultat global / (perte)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2026	2025
Produits		
Droits de pilotage	36 832 \$	32 914 \$
Droits liés au simulateur, revenus de placements et autres	757	448
	<hr/>	<hr/>
	37 589	33 362
Charges		
Honoraires des pilotes à contrat	23 758	20 310
Salaires et avantages du personnel	5 368	4 781
Transport des pilotes	3 648	2 627
Amortissement	1 577	1 548
Formation des pilotes	541	602
Carburant	742	569
Services professionnels et spéciaux	989	649
Réparations et entretien	545	330
Frais financiers	274	325
Services informatiques	196	162
Services publics, équipements, fournitures et autres	255	143
Assurances	66	62
Frais de déplacement	74	65
Locations	56	57
	<hr/>	<hr/>
	38 089	32 230
Bénéfice/(perte) pour la période	(500)	1 132
Autres éléments du résultat global, ne devant pas être reclassés dans l'état du résultat au cours d'une période ultérieure	-	-
	<hr/>	<hr/>
Bénéfice global total / (perte)	(500)	1 132 \$

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars	
	2026	2025
Bénéfices non distribués au début de la période	\$ 27 097	\$ 22 176
Bénéfice/(perte) pour la période	(500)	1 132
Autres éléments du résultat global et ajustements	-	-
Bénéfice/(perte) global(e) total(e)	<u>(500)</u>	<u>1 132</u>
Bénéfices non distribués à la clôture de la période	\$ <u>26 598</u>	\$ <u>23 308</u>

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

Non audité

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois jusqu'au 31 mars,	
	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Entrées de trésorerie – clients	\$ 36 785	\$ 32 567
Sorties de trésorerie – fournisseurs et autres	(31 639)	(25 935)
Sorties de trésorerie – salariés	(4 887)	(4 566)
Frais financiers payés	(274)	(325)
Autres produits reçus	757	448
Flux net de trésorerie généré par les activités opérationnelles	<u>743</u>	<u>2 189</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat de placements	(16)	(16)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(192)	(828)
Acquisition d'actifs incorporels	-	-
Flux net de trésorerie utilisé pour les activités d'investissement	<u>(208)</u>	<u>(844)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'emprunts	(85)	(79)
Remboursement des obligations locatives	(771)	(712)
Flux net de trésorerie utilisé pour les activités de financement	<u>(856)</u>	<u>(791)</u>
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	(321)	554
Trésorerie au début de la période	<u>17 711</u>	<u>13 347</u>
Trésorerie à la fin de la période	\$ 17 389	\$ 13 901

Mode de présentation

Conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada, les présents états financiers ne comprennent pas la totalité des éléments exigés pour les états financiers annuels et devraient être lus avec les états financiers annuels de l'Administration audités pour l'exercice qui a pris fin le 31 décembre 2025. La direction est d'avis que les états financiers tiennent compte de tous les ajustements nécessaires à la présentation juste des résultats pour la période intérimaire dont il est question.

1. Administration et objectifs

L'Administration de pilotage du Pacifique (l'« Administration ») a été constituée en 1972 en vertu de la *Loi sur le pilotage*. Elle a pour objectifs d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de gérer un service de pilotage sûr et efficace dans certaines eaux canadiennes désignées.

L'Administration est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

Les droits de pilotage établis par l'Administration pour les services de pilotage obligatoire sont régis par la *Loi sur le pilotage* et doivent être établis conformément aux principes qui régissent leur perception dans la *Loi sur le pilotage*. La *Loi sur le pilotage* prévoit que les droits de pilotage doivent être fixés à des niveaux qui sont équitables et raisonnables et qui permettent à l'Administration d'être financièrement autonome.

Les pilotes côtiers sont fournis par British Columbia Coast Pilots Ltd en vertu d'une entente de prestation de services. Les pilotes du fleuve Fraser sont des employés de l'Administration.

En juillet 2015, l'Administration a reçu des instructions en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor (C.P. 2015-1114), d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. L'Administration a achevé la mise en œuvre de cette directive en janvier 2019 et confirme que les exigences de la directive ont été respectées au cours de l'année 2025.

La principale adresse enregistrée des locaux et du bureau des dossiers de l'Administration est le 1130, rue Pender Ouest, bureau 1000, Vancouver, Colombie-Britannique.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

2.1 Énoncé de conformité

Les présents états financiers ont été préparés en conformité avec les Normes internationales d'information financière [International Financial Reporting Standards (IFRS)].

Le Comité des finances et d'audit a autorisé la publication des états financiers trimestriels le 6 mai 2026.

2.2 Exploitation conjointe

L'Administration a classé sa participation dans un accord conjoint comme une exploitation conjointe lorsque l'Administration a à la fois des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de l'accord conjoint. Dans son évaluation de la classification de sa participation dans l'accord conjoint, l'Administration a pris en compte la structure, la forme juridique et les conditions contractuelles.

L'Administration comptabilise sa participation dans l'exploitation conjointe en comptabilisant sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges conformément aux droits et obligations qui lui ont été conférés par voie contractuelle.

2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts en dollars canadiens conservés dans des banques à charte canadiennes. Les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'Administration n'avait aucun équivalent de trésorerie au 31 mars 2026.

2.4 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou à l'émission de passifs (autres que les actifs financiers et les passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs, ou ils sont déduits, s'il y a lieu, à la comptabilisation initiale. Les coûts des transactions qui sont directement attribuables à l'acquisition des actifs ou de passifs financiers mesurés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Actifs financiers

Les actifs financiers de l'Administration incluent la trésorerie, les comptes clients, les autres créances et les placements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'Administration classe ses actifs financiers tels qu'ils sont mesurés à un coût amorti, à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les actifs financiers sont reclassifiés après leur comptabilisation initiale quand l'Administration change son modèle de gestion pour gérer ces actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassifiés le premier jour de la première période de déclaration suivant le changement dans le modèle de gestion.

Les actifs financiers qui ne sont pas conçus pour être mesurés à la juste valeur par le biais des profits et pertes sont enregistrés au coût amorti ou à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

Les actifs financiers sont mesurés à un coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) L'actif financier est détenu dans un modèle de gestion dont l'objectif consiste à détenir des actifs financiers afin de recueillir des flux de trésorerie contractuels; et
- (b) Les modalités contractuelles de l'actif financier engendrent à des dates spécifiques des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

Les actifs financiers sont mesurés à leur juste valeur par le biais d'autres résultats globaux quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- (a) Les actifs financiers sont détenus dans un modèle de gestion dont l'objectif est atteint en recueillant les flux de trésorerie contractuels et en vendant les actifs financiers; et
- (b) Les modalités contractuelles de l'actif financier engendrent à des dates spécifiques des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le montant de principal non réglé.

La trésorerie de l'Administration est comptabilisée initialement à sa juste valeur, puis mesurée au coût amorti.

Les comptes clients sont initialement constatés au prix de transaction; les autres créances sont comptabilisées initialement à la juste valeur, et toutes sont ensuite mesurées au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, moins la provision pour moins-value, le cas échéant. Les créances sont prises en considération individuellement pour une baisse de valeur lorsqu'elles sont en souffrance ou si d'autres preuves objectives sont reçues selon lesquelles une contrepartie précise fera défaut. Les créances qui ne sont pas considérées individuellement comme ayant subi une baisse de valeur sont examinées quant à leur dépréciation en groupes, qui sont déterminés en fonction de l'industrie et de la région de la contrepartie et d'autres caractéristiques du risque de crédit partagé. L'estimation de la moins-value est ensuite fondée sur les taux des défauts historiques récents des contreparties pour chaque groupe établi.

Étant donné que l'objectif de la politique de placement de l'Administration consiste à détenir des placements et à recueillir à des dates spécifiques des flux de trésorerie contractuels qui sont uniquement du principal et des intérêts sur les montants non réglés, les placements de l'Administration sont mesurés à un coût amorti. Les placements classifiés tels qu'évalués à un coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur et évalués ensuite à un coût amorti selon la méthode des taux d'intérêt en vigueur. Au besoin, l'Administration comptabilise une correction de valeur pour les pertes de crédit. Ces pertes de crédit sont incluses dans le résultat global et réduisent la valeur comptable des placements connexes. Les intérêts créditeurs et les gains ou pertes sur la décomptabilisation sont inclus dans le résultat global.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés quand l'Administration devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier et sont classés comme étant mesurés au coût amorti, sauf pour le passif financier comptabilisé mesuré à la juste valeur par le biais des profits ou pertes.

Les passifs financiers de l'Administration comprennent les créditeurs et les charges à payer, les obligations locatives et les emprunts, et ils sont tous classés comme étant mesurés au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. Le passif financier est supprimé de l'état de la situation financière quand l'obligation spécifiée dans le contrat est résiliée, annulée ou expirée.

2.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût, et par la suite comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute moins-value cumulée. Le coût des actifs construits par l'Administration comprend les frais de conception et de gestion du projet, les frais juridiques, le coût des matériaux et celui de la construction, ainsi que les intérêts sur les prêts directement attribuables à la construction. Les moteurs de rechange sont comptabilisés au coût et ils commencent à être amortis dès qu'ils entrent en service.

L'amortissement est comptabilisé de façon à affecter le coût ou l'évaluation des actifs moins leur valeur résiduelle au cours de leur vie utile, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement estimées sont examinées à la fin de chaque période de rapport, et les modifications d'estimations comptables sont représentées de façon prospective. Les durées de vie utile des actifs de l'Administration sont les suivantes :

- Bâtiments et quais flottants 10 à 20 ans
- Bateaux-pilotes 25 ans
- Moteurs de bateaux-pilotes 10 250 heures de fonctionnement
- Générateurs pour bateaux-pilotes 10 ans
- Équipement
 - Communication et autre 4 à 10 ans
 - Ordinateurs 3 ans
 - Simulateurs 5 à 7 ans
- Améliorations locatives Plus courte des deux périodes suivantes : 10 ans ou durée du bail
- Actifs au titre du droit d'utilisation Durée du bail

En ce qui concerne les simulateurs, les équipements de communication et autre, la part de l'administration dans le coût des logiciels achetés pour son propre usage et qui font partie intégrante du matériel (parce que l'équipement ne peut pas fonctionner sans ce logiciel) sont considérés comme faisant partie du coût du matériel et inscrits dans les immobilisations corporelles.

De plus, l'Administration examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, ce qui comprend les immobilisations corporelles, à chaque fin d'exercice financier pour déterminer s'il existe des signes de baisse de valeur. S'il y a de tels signes, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour l'évaluation de la baisse de valeur, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs générant, par leur utilisation continue, des entrées de fonds largement indépendantes des entrées de fonds générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'usage et sa juste valeur moins les coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'usage, les flux de trésorerie futurs estimés sont ramenés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations actuelles du marché pour la valeur de rendement de l'argent et les risques propres à l'actif.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat global.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures sont évaluées à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

2.6 Actifs incorporels

À l'exclusion des logiciels faisant partie intégrante du matériel, les logiciels acquis sont enregistrés au prix coûtant et amortis selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimée pouvant aller jusqu'à 10 ans.

2.7 Contrats de location

Un preneur comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser l'actif sous-jacent et un passif locatif représentant son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

i. Détermination si un arrangement contient un contrat de location

Au début d'un accord, l'Administration évalue s'il s'agit d'un contrat de location ou s'il en contient un. Un accord est un contrat de location ou en contient un s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un accord donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Administration évalue si :

- L'accord comprend l'utilisation d'un actif identifié;
- L'Administration a le droit d'obtenir essentiellement tous les avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation; et
- L'Administration a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

Pour des raisons pratiques, l'Administration a décidé de :

- Comptabiliser les contrats de location dont la durée résiduelle est inférieure à 12 mois

comme des contrats de location à court terme, et passer la charge en résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat; et de

- Comptabiliser les paiements locatifs comme une dépense et de ne pas constater l'actif au titre du droit d'utilisation si l'actif sous-jacent est de faible valeur.

ii. Comptabilisation et évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation

Pour les accords qui contiennent un contrat de location, l'Administration comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif à la date à laquelle débute le contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement mesuré selon son coût, lequel comprend le montant initial du passif locatif ajusté en fonction des paiements locatifs effectués à la date où commence le contrat de location ou avant cela, plus tous les coûts directs initialement engagés et une estimation des coûts pour démanteler et éliminer l'actif sous-jacent ou le remettre dans son état d'origine, moins les incitatifs locatifs reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite déprécié selon la méthode linéaire de la date de début à la fin de la vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation ou à la fin du contrat de location, selon la première éventualité. La durée de vie utile estimative des actifs au titre du droit d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles.

iii. Durée du contrat de location

La durée du contrat de location inclut les périodes couvertes par une option de prolongation si l'Administration est raisonnablement sûre de s'en prévaloir, ainsi que les périodes couvertes par une option permettant de résilier le contrat de location si l'Administration est raisonnablement certaine de ne pas s'en prévaloir. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par les moins-values, le cas échéant, et ajusté pour les réévaluations du passif locatif.

iv. Comptabilisation et évaluation du passif locatif

Le passif locatif est initialement mesuré à la valeur actuelle des paiements locatifs non effectués à la date de début, actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être immédiatement déterminé, le taux d'emprunt marginal de l'Administration sera utilisé. Toutes les options de prolongation ont été incluses dans la mesure des obligations locatives, le cas échéant. Les paiements pour les renouvellements optionnels et les options d'achat sont inclus si l'on est raisonnablement certain qu'ils seront effectués. Les paiements locatifs variables qui dépendent des ventes ou de l'usage sont exclus du passif locatif et comptabilisés en charges dans le résultat lorsqu'ils sont engagés. Les paiements variables qui dépendent d'un indice ou taux sont inclus dans le passif locatif en fonction de l'indice ou du taux en vigueur à chaque date de bilan.

Le passif locatif est ensuite mesuré à un coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt en vigueur. Il est ensuite mesuré de nouveau quand il y a un changement dans l'estimation par l'Administration du montant qu'elle s'attend à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, quand il y a un changement dans les paiements locatifs futurs par rapport à un changement de taux utilisé pour déterminer ces paiements ou si l'Administration change son évaluation pour ce qui est de se prévaloir ou non d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Quand le passif locatif est mesuré de nouveau de cette façon, un ajustement correspondant est effectué à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou enregistré dans le résultat ou la perte global(e) si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

2.8 Avantages sociaux du personnel

i. Prestations de retraite

Tous les salariés admissibles de l'Administration participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif interentreprises à prestations déterminées qui est établi aux termes de la législation et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations sont requises de la part des salariés et de l'Administration pour payer les coûts des services actuels. En vertu de la législation actuellement en place, l'Administration n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard de tout service antérieur ou de toute insuffisance de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées comme une charge durant l'exercice pendant lequel les salariés rendent les services, et elles représentent l'obligation totale de l'Administration en matière de régime de retraite.

ii. Autres avantages du personnel

Les membres de la direction, les salariés syndiqués et les pilotes du fleuve Fraser ont droit à des congés de maladie aux termes des conventions collectives ou des contrats de travail. Les salariés syndiqués ont droit à des indemnités de départ accumulées jusqu'au 31 mars 2018. Le passif lié au paiement de ces indemnités est estimé et comptabilisé dans les états financiers au fur et à mesure que les indemnités sont accumulées par les salariés.

Les coûts relatifs aux prestations déterminées et l'obligation correspondante sont déterminés de façon actuarielle selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, en tenant compte de la meilleure estimation hypothétique de la direction.

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global (AERG).

2.9 Comptabilisation des produits

L'Administration comptabilise les produits au moment du transfert du contrôle des services promis aux clients selon un montant qui reflète la somme à laquelle l'Administration s'attend à recueillir en échange des services de pilotage qu'elle fournit. L'Administration a déterminé que le contrôle des services de pilotage est passé lorsque le pilote affecté à un navire a terminé l'affectation de pilotage ou lorsque l'affectation est annulée.

3. Jugements et estimations comptables importants

La préparation des états financiers oblige à faire preuve de jugement en appliquant les méthodes comptables et en faisant des estimations comptables essentielles qui affectent les montants d'actifs, de passifs, de revenus et de dépenses déclarés. Ces jugements et estimations sont basés sur la meilleure connaissance qu'a la direction des faits et circonstances pertinents, compte tenu de l'expérience antérieure, mais les résultats réels peuvent différer des montants inclus dans les états financiers. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées et dans les périodes futures.

(a) Jugements comptables importants

Contrats de location

L'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » oblige l'Administration à porter des jugements qui ont une incidence sur l'évaluation des passifs liés aux contrats de location et des actifs au titre du droit d'utilisation. Cela consiste notamment à déterminer les contrats de location entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16 et à en déterminer la durée.

La durée des contrats telle que déterminée par l'Administration comprend la période non résiliable des contrats de location, les périodes couvertes par une option de prolongation du bail si l'Administration a la certitude raisonnable d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation du bail si

l'Administration a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option. La même durée est appliquée pour déterminer la durée d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation.

Après la date de début, l'Administration réévalue le passif du contrat de location pour refléter les changements dans les paiements locatifs lorsque l'Administration est raisonnablement certaine d'exercer une option qui modifierait les paiements locatifs. L'actif au titre du droit d'utilisation est ajusté pour tenir compte de la réévaluation du passif locatif.

(b) Estimations comptables importantes

Amortissement – immobilisations corporelles

Les composantes importantes des immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimée. Les durées de vie sont déterminées en fonction des faits actuels et de l'expérience passée. Bien que ces estimations de durée de vie utile soient revues régulièrement et que les calculs de l'amortissement soient révisés en conséquence, les durées de vie réelle peuvent différer des estimations. Ainsi, les actifs peuvent continuer à être utilisés après avoir été entièrement amortis ou peuvent être mis hors service ou cédés avant d'être entièrement amortis.

Discussion et analyse de la direction

Résultats financiers non audités en date du 31 mars 2026

Affectations	2026	2025	Différence	2026	
	Données actuelles	Données actuelles		Budget	Écart
Voyages côtiers	3 475	3 275	200	3 250	225
Voyages fluviaux	363	318	45	317	46
Total	3 838	3 593	245	3 567	271

Pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2026, l'Administration a effectué 3 838 affectations de pilotage, ce qui représente une hausse de 245 affectations, ou 6,8 %, par rapport à l'année précédente (par rapport au budget, l'augmentation est de 271 affectations de plus, soit +7,6 %). La variance de 6,8 % par rapport à l'année précédente est principalement due à une augmentation du trafic des pétroliers liés au pétrole brut, représentant 4,3 % de cette hausse, ainsi qu'au trafic des céréales, représentant 2,2 % de cette augmentation. Les pétroliers liés au pétrole brut ont eu 478 affectations en 2026 contre 325 affectations pour la même période en 2025, soit une augmentation de 47 % d'une année à l'autre. Les expéditions de céréales ont compté 573 affectations en 2026 contre 494 pour la même période l'année dernière, soit une augmentation de 16,0 % d'une année à l'autre grâce à une récolte abondante. De même, le trafic de pétroliers et les expéditions de céréales, qui ont dépassé les prévisions, expliquent l'augmentation par rapport au plan. Avec ces niveaux de trafic, nous avons généré des produits de 37,6 millions de dollars et une perte nette de 0,5 million de dollars pour cette période.

Les flux de trésorerie découlant des activités opérationnelles ont entraîné des entrées de 0,7 million de dollars pour la période de trois mois. Celles-ci ont été compensées par des dépenses d'immobilisations de 0,2 million de dollars et le remboursement d'emprunts et d'obligations locatives de 0,9 million de dollars. Ainsi, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 0,3 million de dollars, passant de 17,7 millions de dollars au 31 décembre 2025 à 17,4 millions de dollars au 31 mars 2026. Notre dette au 31 mars 2026 s'élevait à 3,6 millions de dollars.

Les dépenses d'investissement de 0,2 million de dollars en 2026 étaient pour du matériel divers. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2026 s'élèvent à 34,7 millions de dollars, comprenant principalement un hélicoptère (actif en vertu d'un droit d'utilisation) et les coûts de construction pour un nouveau bateau-pilote.

Analyse des secteurs opérationnels
Au 31 mars, depuis le début de l'exercice
(en milliers de dollars canadiens)

	2026 Données actuelles	2025 Données actuelles	Variation (%)	2026 Budget	Écart (%)
Produits du pilotage côtier	26 149 \$	23 283 \$	12 %	24 208 \$	8 %
Charges des pilotes côtiers contractuels	23 758 \$	20 310 \$	17 %	21 332 \$	11 %
Marge du pilotage côtier	2 391 \$	2 972 \$		2 876 \$	
Produits des bateaux-pilotes et hélicoptères	5 544 \$	5 268 \$	5 %	4 907 \$	13 %
Charges des bateaux-pilotes et hélicoptères	4 217 \$	3 394 \$	24 %	3 528 \$	20 %
Marge des bateaux-pilotes et hélicoptères	1 327 \$	1 874 \$		1 379 \$	
Marge (%)	23,9 %	35,6 %		28,1 %	
Produits des déplacements	2 905 \$	2 351 \$	24 %	2 381 \$	22 %
Charges des déplacements des pilotes	2 877 \$	2 020 \$	42 %	1 972 \$	46 %
Marge des déplacements	28 \$	331 \$		409 \$	
Marge (%)	0,9 %	14,1 %		17,2 %	
Produits du pilotage fluvial	1 516 \$	1 341 \$	13 %	1 360 \$	11 %
Salaires et avantages sociaux des pilotes fluviaux	1 505 \$	1 285 \$	17 %	1 329 \$	13 %
Marge du pilotage fluvial	11 \$	56 \$		31 \$	
Marge (%)	0,7 %	4,2 %		2,3 %	
Marge totale	3 756 \$	5 233 \$		4 695 \$	
Marge (%)	10,4 %	16,2 %		14,3 %	
Autres produits et charges					
Suppléments	719 \$	671 \$	7 %	876 \$	-18 %
Autres produits	757 \$	448 \$	69 %	347 \$	118 %
Formation des pilotes	(541 \$)	(602 \$)	-10 %	(471 \$)	15 %
Salaires et avantages sociaux du personnel administrati	(1 881 \$)	(1 741 \$)	8 %	(1 827 \$)	3 %
Amortissement	(1 577 \$)	(1 548 \$)	2 %	(1 680 \$)	-6 %
Autres coûts	(1 733 \$)	(1 329 \$)	30 %	(1 586 \$)	9 %
BÉNÉFICE TOTAL/(PERTE)	(500 \$)	1 132 \$		354 \$	

La perte nette pour la période de trois mois se terminant le 31 mars 2026 s'est élevée à 0,5 million, soit 1,6 million de moins que le revenu de l'an dernier et de 0,9 million de moins que le revenu prévu au budget. Les frais de service ne prennent effet que le 1er avril, tandis que les augmentations des frais facturés par le BCCP étaient en vigueur dès le 1er janvier. Les dépenses ont également augmenté en raison de rappels plus fréquents, et ces facteurs ont entraîné des marges plus faibles pour les affectations côtières par rapport à l'année précédente. Les écarts importants par rapport à l'année précédente et au budget sont expliqués ci-dessous :

- Bien que le volume de trafic ait été supérieur de 7,6 % au budget, la marge du pilotage côtier a été inférieure de 2,7 % au budget. Les marges seront plus proches du budget à l'avenir lorsque les nouveaux frais de service entreront en vigueur le 1^{er} avril. Le nombre d'affectations nécessitant deux pilotes a été nettement plus élevé au cours des trois premiers mois par rapport à l'année dernière (447 contre 344) en raison de l'augmentation du trafic de pétroliers. Les affectations nécessitant deux pilotes génèrent une marge bénéficiaire inférieure et réduisent donc la marge moyenne de toutes les affectations. La marge moyenne du pilotage côtier depuis le début de l'année 2026 était de 9 %, contre 13 % pour la même période l'année précédente.
- Les revenus des bateaux-pilotes et des hélicoptères pour les trois premiers mois de 2026 ont dépassé le budget de 0,6 million de dollars et ont été supérieurs de 0,3 million de dollars par rapport à la même période de l'année précédente. Les charges liées aux bateaux-pilotes en 2026 ont été supérieures à l'année précédente en raison des coûts de réparation des bateaux-pilotes Guardian et Navigator, ce qui a entraîné des marges inférieures par rapport à l'année précédente et au budget.
- Les produits des déplacements ont été supérieurs de 22 % par rapport au budget pour les trois premiers mois de l'exercice 2026, principalement en raison d'une augmentation des affectations dans le Nord. Les produits des déplacements liés aux affectations dans le Nord ont augmenté, passant à 0,7 million de dollars en 2026 par rapport à 0,2 million de dollars pour la même période l'année précédente. Les marges de voyage étaient de 0,9 % pour la période, comparativement à 14,1 % pour la même période de l'année précédente, en raison de la mise en vigueur des nouveaux frais de service le 1^{er} avril 2026 et de l'impact de la location de vols d'affrètement vers Prince Rupert qui a débuté cette année. La marge de voyage budgétée était de 17,2 %, ce qui incluait les frais de service mis à jour à partir du 1^{er} janvier et n'incluait pas le coût des vols d'affrètement pour Prince Rupert.
- Les revenus du pilotage fluvial ont augmenté par rapport à l'année précédente et sont supérieurs au budget de 13 % et 11 % respectivement. La marge dans ce segment a diminué de 3,4 % par rapport à l'année précédente et de -1,5 % par rapport au budget en raison du calendrier d'entrée en vigueur des nouveaux frais de service le 1^{er} avril 2026.
- Les dépenses de formation ont été inférieures de 10 % au niveau de l'année précédente et supérieures de 15 % au budget, ce qui est attendu compte tenu du rythme de la formation sur une année complète.
- Les salaires et avantages sociaux administratifs pour les trois premiers mois de l'exercice 2026 ont dépassé le budget de 8 % en raison des augmentations annuelles des salaires et de l'accroissement du personnel lié à l'augmentation des volumes des affectations. Ces dépenses dépassent le budget de 3 %.
- Les autres dépenses ont augmenté de 30 % par rapport à l'année précédente en raison de frais plus élevés pour les services professionnels liés aux charges accrues du logiciel de cartographie marine et aux dépenses associées à PStar, résultant d'un trimestre chargé. Les autres dépenses ont dépassé le budget de 9 %.
- L'amortissement, qui comprend l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation, est supérieur de 2 % à celui de l'année précédente et inférieur de 6 % au budget en raison du calendrier des ajouts dans le budget.

Principaux indicateurs de rendement

Le conseil d'administration examine régulièrement le rendement de l'Administration. Certains indicateurs clés de rendement se trouvent dans le présent rapport et sont présentés ci-dessous.

Administration de pilotage du Pacifique INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT Période de trois mois jusqu'au 31 mars 2026



	2026	2025
Nombre total d'affectations (variation en % d'une année sur l'autre)	↑ 3,838 6.8%	↑ 3,593 17.1%
Sécurité		
1 Incidents à bord de navires sous la conduite d'un pilote [≤ 1]	0	3
2 Incidents à bord de bateaux-pilotes [≤ 1]	0	1
3 Rapports de pollution des bateaux-pilotes [≤ 1]	0	0
Fiabilité		
4 Nombre de retards (heures) causés par les pilotes [≤1]	0	1 (6)
5 Nombre de retards (heures) causés par des erreurs de répartition [≤1]	0	0
6 Nombre de retards (heures) causés par les bateaux-pilotes [≤1]	0	0
7 Nombre total de retard (total des heures de retard) [≤3]	0	1 (6)
Rendement: Pilotes		
8 Plaintes concernant le niveau de service offert par les pilotes [0%] (nombre de plaintes / total des affectations)	0%	0.1%
9 Rappels en pourcentage des affectations [≤ 2.5%]	3.6%	1.0%
10 Affectations annualisées par pilote		
a) Côte [≥ 111]	123	120
b) Fleuve Fraser [≥ 113]	131	127
11 Utilisation des pilotes – retards au terminal [≤ 5%] (nombre d'heures de retard au terminal / nombre total d'heures de l'affectation)	1.6%	1.0%
12 Utilisation des pilotes – annulations [≤ 8%] (nombre d'annulations / nombre d'affectations)	4.0%	10.0%
Rendement: Général		
13 Maintien d'une moyenne de 3 jours ouvrables pour accuser réception des plaintes [≤ 3 jours]	0	1
14 Différends concernant les factures, résultant d'informations contestées sur les affectations [<1%] (nombre de différends / nombre de factures émises)	0.3%	0.5%
Finances		
15 Revenu / coût moyen par affectation		
a) Produit [\$10,720]	\$9,794	\$9,285
b) Charges [\$10,638]	\$9,924	\$8,970
c) Bénéfice / Perte [\$82]	(\$130)	\$315
16 Maintien de réserves adéquates (liquidités et placements) [≥ \$21M] en '000s	\$21,400	\$17,800
17 Comptes débiteurs - pourcentage des factures de moins de 30 jours civils [≥ 95 %]	98%	97%
18 Ratio de fonds de roulement – actifs à court terme / passifs à court terme [1.0]	1.3	1.2

Remarque : les montants entre [] indiquent les objectifs pour 2026